

## Compte-rendu de la réunion du 5 mai 2014 en Mairie de Milon-la-Chapelle

**Objet :** construction illégale située sur la commune de Magny-les-Hameaux, à la limite de celle de Milon-la-Chapelle

L'assistance était nombreuse et bien entendu extrêmement inquiète par cette réalisation illégale, construction d'une maison et d'une aire d'accueil. Elle laisse présager l'installation future de nombreuses caravanes, des désagréments et moins-value immobilière, qui en découleront pour les riverains.

Un rappel des actions administratives et judiciaires a été fait. D'autres actions possibles ont été évoquées. Bien entendu rien ne sera simple, mais il est ressorti de cette réunion, une volonté commune d'agir avant l'arrivée des gens du voyage, et sur tous les sujets possibles en même temps, afin de montrer aux autorités en charge du dossier à quel point nous sommes concernés et déterminés, et également afin que les contrevenants ne se sentent pas tranquilles, et qu'ils sachent qu'avec nous, il en sera tout le temps ainsi, tant qu'ils bafoueraient ouvertement la loi.

C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de Milonnais présents à cette réunion a souhaité que celle-ci fasse l'objet d'un compte-rendu destiné à recenser les actions proposées par les représentants de la Mairie, car elles ont été très favorablement perçues par l'assistance :

- Mettre en place une chicane sur la route près de l'accès au terrain en question, afin de rendre l'entrée des caravanes impossible sur ce terrain (action Mairie de Magny-les-Hameaux sur demande et appui de la Mairie de Milon)
- Lancer un ou plusieurs référés (action Mairie de Milon)
- Rencontrer le Procureur de Versailles pour demander où en est le traitement de la plainte (action Maires de Magny et de Milon)
- Demander à la Mairie de Magny des explications sur la destination des compteurs électriques mono et triphasés installés pour ce terrain, et demander s'il n'y a pas lieu de limiter la fourniture électrique (Action Mairie de Magny vis-à-vis d'ERDF)
- Alerter la Mairie de Milon lors de la circulation de camions de grumes sur la route de Milon à Romainville, afin que la Gendarmerie dresse le procès-verbal. La route de Milon n'est pas calibrée pour les transports de grumes, ce qui entraînera des réparations importantes aux frais de la commune (action : tous)

Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, nous remercions l'association aavre, les élus et les Milonnais pour leur implication, tant dans la mise en place rapide de ces actions, que dans leur réussite.

A très bientôt pour un prochain point d'avancement sur ce sujet...

Les Milonnais